

CHRONIQUE DES HORREURS ORDINAIRES DE LA CHASSE A L'HOMME

Un BLIS fait dans l'urgence : le nombre des alertes est trop important pour qu'on puisse les envoyer séparément sur la liste resf.info. On a donc décidé de les regrouper en un seul envoi. Pourtant la multiplication des placements en rétention ne doit conduire personne à baisser les bras. Ces derniers jours encore, quand des mobilisations se sont produites, le plus souvent les autorités ont reculé. Il ne faut donc pas hésiter à dire tout haut ce qu'une écrasante majorité pense. Selon un sondage (RMC-Métro) du 13 octobre, 75% des personnes interrogées sont favorables à la régularisation des sans papiers ayant des enfants scolarisés ou ayant un contrat de travail à ajouter aux 12% qui sont favorables à la régularisation de tous les sans papiers. Total 85%! L'opinion est en train de bouger et si cela se confirme, il faudra constater que les Le Pen, Sarkozy et autres Villiers, tous ceux qui, chacun dans son style croyaient bâtir leur carrière sur la démagogie anti-immigrés sont des has been !

Les mails, les coups de téléphone, les fax ont une utilité bien réelle ! Ils sont la preuve aux yeux des plus bornés des préfets que leurs exploits en matière de chasse à l'enfant et de chasse à l'homme ne restent pas confinés dans le secret des commissariats, des préfectures et des centres de rétention mais sont au contraire connus aux quatre coins du pays, dans tous les milieux sociaux, qu'ils sont commentés et qu'ils soulèvent le dégoût et la colère.

* * * * *

Huit hommes, en rétention, promis à l'expulsion à très court terme. Six femmes privées de leurs compagnons et du père de leurs enfants. Vingt-cinq enfants, dont un à naître, menacés de perdre leur père ou leur beau-père. L'ordinaire des centres de rétention où au rythme, des rafles et des contrôles au faciès, les vies se fracassent.

Les coordonnées des héros de la chasse à l'homme se trouvent à la suite du récit de chaque exploit. Ne pas oublier d'envoyer ses compliments au ministre de la Chasse à l'Enfant et à ses acolytes pour l'ensemble de leur œuvre. Coordonnées page 4.

URGENCE ABSOLUE : M. ZHENG, papa d'une petite fille scolarisé en CM1 à l'école élémentaire Parmentier (10^{ème}), a été arrêté le 30 septembre dernier à Metz, alors qu'il se rendait à son travail. Depuis cette date, il est au centre de rétention de Strasbourg et toutes les procédures se sont révélées vaines, malgré l'action de la Cimade et la préfecture de Metz ne veut rien entendre.

M. Zheng aurait fait une tentative de suicide en centre de rétention. Il a brièvement été hospitalisé et a été sorti de l'hôpital pour passer devant le T.A.

Sa femme est enceinte. M. Zheng est arrivé depuis peu de temps en France et n'entre pas dans les critères de la circulaire

Sa période de rétention prendra fin le 3 novembre, mais nous venons d'apprendre que la Chine, alors qu'il n'a pas de passeport, a délivré un laissez-passer et qu'un billet d'avion lui a été réservé pour jeudi 2 novembre à 15h55 au départ de Charles de Gaulle. Il laissera ici sans ressources une petite fille et une femme enceinte, désespérée.

Tel Préfecture de Moselle : 03 87 34 87 34 Fax :03 87 32 57 39

Préfet : pierre-rene.lemas@moselle.pref.gouv.fr

Secrétaire général : bernard.gonzalez@moselle.pref.gouv.fr

www.moselle.pref.gouv.fr

(Suite de la page 1)

SEINE ET MARNE M. SAHEB Hocine est actuellement placé au centre de rétention du Mesnil-Amelot depuis le 30 Octobre en exécution d'un arrêté de reconduite à la frontière pris à son encontre par le Préfet de Seine et Marne fondé sur le refus de régularisation dans le cadre de la circulaire du 13 Juin 2006 par la préfecture de police de Paris. Sa femme est arrivée en France le 19 janvier 2001 avec son fils Saam. Elle a été hébergée par sa sœur à Paris 12 ème. M. SAHEB les a rejoints le 20 avril 2001. Saam a été inscrit à l'école maternelle 40 rue des Meuniers 75012 Paris dès la rentrée 2002. leur deuxième fils Kazi est né en France le 24/07/2002.

SEINE ET MARNE ENCORE Ernest AYA KEKE a été arrêté le 24 octobre lors d'une démarche au commissariat de police, Depuis ce père de famille ivoirien en charge de 6 enfants (14 ans, 11 ans, 9 ans, 8 ans, 5 ans et d'un bébé de 6 mois) est en rétention au Mesnil Amelot et risque d'être expulsé, car il a un passeport. Il est en France depuis 2000 et sa femme est titulaire d'une carte de résident.

La préfecture argumente l'arrêt d'une procédure de regroupement familial et une séparation de domicile mentionnée dans la déposition de sa femme : jointe par RESF, celle-ci contredit formellement ces informations, il s'agit d'un domicile encore au nom du mari, la famille vit à Antony où les enfants sont scolarisés ; quant aux démarches interrompues, c'est sur le conseil d'un avocat leur conseillant de demander à titre exceptionnel une carte de séjour Vie privée et familiale.

Confrontés à ces nouvelles informations, les agents de la préfecture n'ont pu interrompre le déjeuner privé du Secrétaire général de la préfecture, qui a dû se prolonger fort tard dans la soirée, puisque RESF n'a pas été rappelé. Le Secrétaire général a visiblement une digestion excellente

77 Préfecture de Seine et Marne _Place de la Préfecture 77010 MELUN CEDEX
tel : 01 64 71 77 77 _tel Sce DRLP4 Expulsions, Reconduites: 01 64 71 78 77 / 5817
fax : 01 64 37 10 35 _www.seine-et-marne.pref.gouv.fr _
Préfet : jacques.barthelemy@seine-et-marne.pref.gouv.fr
mail : contact.web@seine-et-marne.pref.gouv.fr
Directrice du service des étrangers n° fax 01 64 71 78 11

PARIS M. SAIDI MWANA BININGO, ressortissant du Congo RDC, retenu au CRA de Vincennes 1 depuis le 30 octobre 2006. Interpellé à la gare saint Lazare (contrôle de routine) et arrêté de reconduite à la frontière du Préfet de Police du même jour.

M. SAIDI est en France depuis 2002. il a effectué une demande d'asile politique à son arrivée, demande rejetée définitivement en 2004. Sa soeur a obtenu le statut de réfugiée en 2002 et est titulaire d'une carte de résident.

Il a une relation depuis 2002 avec Melle KWADEBA HYKEMBI, réfugiée statutaire congolaise en 97, titulaire d'une carte de résident. Ils se connaissaient déjà depuis le Congo RDC. De leur union est née une fille Noémie en 2003.

Elle est scolarisée depuis deux ans : 2005/2006 à l'école maternelle Braque à Montigny les Cormeilles (95) et maintenant à l'école maternelle Paul Bert toujours à Montigny.

Madame avait déjà deux enfants : Emanuela (née en février 2002), Havvahn (né en 99).

M. SAIDI joue pleinement son rôle de père et de beau-père.

En raison des difficultés matérielles liés à la situation administrative de M., ils ne vivent pas ensemble mais M. vient chercher les enfants à l'école ou les y accompagne. L'association qui soutient sa compagne en atteste.

M. SAIDI va passer au JLD demain. Un recours contre l'APRF a été faxé. Le TA devrait se dérouler jeudi matin.

Préfecture de police, 8^e Bureau Fax : 01 53 71 57 28 et 57 27 et 57 19

Sous direction des Etrangers Tel : 01 53 71 27 39 Fax 01 53 71 57 50

HAUTS DE SEINE M. Enguang CHEN a 44 ans ; il vit en France depuis 1999 avec son épouse (avis d'imposition, factures edf et aide médicale d'état en ordre). Leur fils, Dongjian, né en décembre 1997, les a rejoints en novembre 2005. Il est en classe de Clin rue Dussoubs dans le 2ème arrondissement.

Le frère de M. Chen est aussi en France, en situation régulière, avec sa famille.

M. CHEN a présenté un dossier dans le cadre de la circulaire le 11 août et s'est vu notifier un refus le 24 août. Resf-1234 l'a aidé à préparer le recours suite à ce refus il y a quelques jours.

M. CHEN a été arrêté lundi en milieu de journée dans le restaurant où il remplaçait un employé malade à Boulogne Billancourt.

Nous sommes intervenus auprès de la gendarmerie dès le même soir, après que la famille a apporté les éléments du dossier de M. CHEN, et, présents le lendemain matin sur place, nous avons reçu l'assurance par les fonctionnaires

présents que M. CHEN allait être relâché. Au contraire, en fin de matinée il a été transféré à Nanterre pour être placé en centre de rétention sur demande du préfet d'après les gendarmes.

Là, avec sa famille, nous l'avons rencontré, et, avec la Cimade, le recours contre l'aprf a pu être fait.

M. CHEN passera jeudi matin devant le TGI de Nanterre à 10h 30 (dans la cour, deuxième étage porte 235). La famille y sera, notamment le neveu qui parle très bien français. La situation vis-à-vis d'un éventuel avocat reste peu claire.

Préfecture Nanterre Tel : 0 821 80 30 92 Fax : 01 47 25 21 21

Préfet : michel.bart@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Secrétaire général : philippe.chaix@hauts-de-seine.pref.gouv.fr

SEINE SAINT DENIS M. DIABATE, ressortissant malien, est toujours au centre de rétention au CRA de Paris Vincennes (APRF de Seine Saint Denis de février 2006 ; arrêté de placement en rétention du 16 octobre 2006). Beau père de 4 enfants scolarisés à Ivry sur Seine; soutenu par le RESF 94 qui a fait des pétitions dans chacun des établissements. M. DIABATE est en France depuis 2002, concubin d'une résidente, il est musicien professionnel de musique traditionnelle malienne. M. DIABATE a déjà été présenté au Consulat. Nous ne pouvons pas savoir si un laissez passer a été délivré.

Préfecture de la Seine-Saint-Denis. Tél : 01.41.60.60.60
Fax : 01.48.30.22.88. jean-francois.cordet@seine-saint-denis.pref.gouv.fr

A **MARSEILLE**, les arrestations et les demandes d'expulsion se multiplient .

M. Boudghene de nationalité algérienne, arrivé en France il y a plus de trois ans est père de quatre enfants scolarisés à Marseille : un enfant au lycée Ponso Chapuis et trois autres au collège Vieux Port (en 6ème 4ème et 3ème)

M. Douibi Lahssene, de nationalité algérienne, père de deux enfants scolarisés à l'école élémentaire Convalescents et à la maternelle Parmentier dans le 1er arrondissement de Marseille.

Le désespoir conduit aujourd'hui, ces hommes à entamer une grève de la faim. Ils sont tous 2 au Centre de rétention du Canet à Marseille, où ils risquent d'être expulsés d'un moment à l'autre.

..et nous n'avons connaissance que des cas signalés à RESF13 ou au Collectif Sans papiers, c'est à dire le 1/10ème des cas d'expulsions....

Criez votre indignation à:

préfecture : cabinet@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

fax: 04 91 15 64 35 ou 04 91 15 62 43 et 04 91 57 01 22

consulat d'Algérie (qui signe sans état d'âme les laissez passer pour les expulser): fax 04 91 81 78 21 ou 04 91 37 13 73

JOSEPH DEBOUTE UNE DEUXIEME FOIS - POURQUOI ?

Joseph Kollie, étudiant libérien de la faculté des lettres de Besançon, frappé d'un APRF, a été expulsé le 10 février 2006, 5 mois avant la fin de ses études. La décision d'expulser Joseph Kollie a été prise après avis du consul et de l'Ambassade de France à Abidjan : alors que le ministère des Affaires Etrangères déconseille aux ressortissants français de se rendre dans ce pays déchiré par 14 ans de guerre civile. Une expulsion dans des conditions crapuleuses, face à une mobilisation importante des étudiants, la préfecture n'hésitant pas à donner de fausses informations sur les horaires d'audience au tribunal de Melun. Depuis février, le comité de soutien a poursuivi ses manifestations, démarches et contacts avec Joseph pour le faire revenir.

* * * *

Bonjour,

C'est avec une profonde tristesse et une immense colère que nous vous annonçons que Joseph Kollie n'a pas obtenu son visa long séjour pour revenir terminer ses études en France.

Joseph s'est rendu jeudi 26 octobre au Consulat de France à Abidjan et a présenté un dossier en bonne et due forme aux autorités françaises. Celles-ci l'ont convoqué lundi 30 octobre pour lui rendre son passeport... sans le visa ! Comme il est pratique courante, ce refus de visa n'est pas motivé.

Joseph remplissait pourtant toutes les conditions requises (conditions de ressources, autorisation préalable d'inscription, lettres de recommandation, etc.). Joseph lui-même était assez confiant puisque le Ministre des Affaires Etrangères en personne avait précisé par lettre qu'il devait se rendre en Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui, il ne comprend pas pourquoi les autorités françaises ne lui permettent pas de revenir achever ses études à Besançon et parfaire sa connaissance du français pour lequel il éprouve une véritable passion.

Nous ne comprenons pas non plus une telle décision et nous vous demandons d'écrire au Ministre de l'Intérieur (télécopie : 01 40 07 21 09) et au Ministre des Affaires Etrangères (mail : philippedousteblazy@ump31.org ou philippe.dousteblazy@diplomatie.gouv.fr, télécopie : 01 45 51 60 12) pour leur demander si les services consulaires français ont pour instruction officielle de ne pas accorder de visa aux personnes qui ont été expulsées. Possibilité d'envoyer des fax gratuitement depuis le web à cette adresse : <http://www.alliancemca.net/fax.html>.

Des modèles de lettres de protestation seront bientôt disponibles en téléchargement sur le site du Comité de soutien (voir adresse ci-dessous).

Il va de soi que Joseph KOLLIE ne va pas en rester là et formule dès aujourd'hui une demande de recours gracieux auprès du Consulat de France à Abidjan. Vous pouvez l'aider dans cette démarche en écrivant au Consul Général d'Abidjan : cg.abidjan-fslt@diplomatie.gouv.fr en lui demandant de bien vouloir considérer ce recours gracieux avec bienveillance.

La soirée de soutien du 9 novembre est maintenue avec un léger changement de programme : elle comportera LES ELECTRONS LIBRES, GROOVY BABY FUNKY BOOT et LA CEDILLE. Cette soirée nous servira à financer le séjour de Joseph à Abidjan et éventuellement son retour au Libéria si jamais la réponse des autorités françaises devait s'éterniser....

Comité de soutien Joseph Kollie
soutienjoseph@yahoo.fr

<http://www.ras.eu.org/soutienjoseph/>

Bonsoir,
Suite au rejet par le tribunal de Dijon du recours formé par Barbe Makombo (la mère de Rachel et Jonathan que le réseau avait protégés pendant 81 jours l'an dernier), nous vous proposons d'envoyer des messages de protestation en nombre aux adresses suivantes:

Je vous mets en pj, un modèle de lettre, à vous de modifier l'intitulé. merci de faire circuler ce message le plus largement possible. Le combat est difficile.

Amitiés Patricia

Préfecture de l'Yonne

fax 03 86 51 02 48

tel 03 86 72 79 89

courrier@yonne.pref.gouv.fr

jean-francois.tallec@yonne.gouv.fr

le 31 octobre 2006

LES COORDONNES DE L'INTERIEUR

Outre les protestations à faire parvenir aux préfets et secrétaires généraux des préfectures qui agissent sur le terrain, il faut aussi faire savoir son opinion aux membres du Cabinet du Ministre de la Chasse à l'enfant pour toutes les affaires mentionnées ici. Il semble que certains d'entre eux ne veuillent pas entendre ce que le peuple (au nom de qui ils prétendent pourtant gouverner), veut leur dire quand il découvre les horreurs qu'ils organisent : ils coupent leurs fax et ferment leur messagerie. Pas grave, on continue et on trouvera d'autres moyens de faire savoir ce qu'on pense.

Ministère de l'Intérieur : Standard 01 40 07 60 60 Fax 01 40 07 21 09

Directeur de Cabinet, C. GUEANT : claud.gueant@interieur.gouv.fr & sec.gueant@interieur.gouv.fr

Fax Dr Cabinet 01 40 07 13 90

G. Larrivé (Conseiller chargé de l'immigration et, par ailleurs, député suppléant de M. Soisson - UMP)

sec.larrive@interieur.gouv.fr & guillaume.larrive@interieur.gouv.fr

M. Tandonnet (Conseiller chargé de l'immigration) sec.

tandonnet@interieur.gouv.fr & maxime.tandonnet@interieur.gouv.fr

Quand on n'a pas de fax : <http://www.alliancemca.net/faxgratuit.html>

Mon-

sieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire pour vous demander instamment de cesser de persécuter Madame MAKOMBO, ainsi que ses enfants et de lui attribuer une carte de résidente afin qu'elle puisse vivre normalement en France, pays qu'elle a choisi après avoir dû fuir son pays d'origine. L'incompréhension qu'elle rencontre en France ressemble réellement à de l'acharnement. Barbe Makombo répondait aux critères édictés par la circulaire de M. Sarkozy mais dans son dossier n'ont été retenus que des éléments à charge. On l'accuse de violence sur quels témoignages ? Nous qui la connaissons depuis un an, pouvons témoigner que ce ne sont là que mensonges et persécutions. Le médiateur de la République a annoncé pour rejeter son dossier que son ex-mari vivait très bien au Congo et a poussé le cynisme jusqu'à proposer à Jonathan, un de ses enfants de rester en France en expulsant le reste de la famille. Sa demande de recours d'APRF a été rejeté par le tribunal de Dijon sur les mêmes bases. Lorsque nous avons demandé au préfet de l'Yonne de nous fournir les preuves d'un mari vivant bien au Congo, il ne nous a rien fourni et curieusement un émissaire de l'Ambassade de France à Kinshasa a obtenu ces résultats après les dires du préfet. Madame Makombo a quitté le Congo car elle y était persécutée et avait été violentée devant ses enfants. Quelles preuves, vous faut-il ? Croyez-vous que les tortionnaires laissent leurs empreintes ou leurs marques ? Croyez-vous que cette femme qui vivait dans des conditions agréables avant ses persécutions ait choisi de s'enfuir du Congo par plaisir ?

Monsieur Makombo a demandé le divorce sans en informer son épouse et vous n'êtes pas sans savoir qu'une femme répudiée est mis au banc de la société dans les pays africains.

Les résultats des élections seront connus à la fin du mois et la situation y est difficile d'ailleurs « Le chef de la Mission de l'ONU au Congo (Monuc), William Swing, a rappelé samedi qu'il s'agit "des plus grandes élections que les Nations Unies aient jamais soutenues" - elles ont d'ailleurs déployé un contingent d'une ampleur inédite. - (Avec AFP et Reuters). »

Le conseiller de sûreté de l'Ambassade de France s'est fait accompagner d'un policier pour enquêter sur l'ex-mari de Mme Makombo, l'ONU déploie des forces considérables pour contrôler les élections et Mme Makombo, elle, ne serait pas inquiétée alors qu'elle a été persécutée par ces mêmes personnes. Cela va à l'encontre de l'article 8 de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme. Le HCR a formulé des principes directeurs en matière de protection des femmes persécutées.

J'en appelle à votre humanisme et vous demande de bien vouloir régulariser la situation de cette femme en lui accordant le statut de réfugié auquel elle a légitimement droit, la France ne peut continuer à expulser impunément des femmes et leurs enfants.